

# BPJEPS EEDD

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT  
VERS UN DEVELOPPEMENT  
DURABLE  
PAR ALTERNANCE



## LA MFR - CFA DE PONTONX-SUR-L'ADOUR

*Association loi 1901 créée en 1954*

La MFR de Pontonx-sur-l'Adour est un établissement d'enseignement professionnel par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Elle est devenue CFA en 2019 pour pouvoir effectuer de l'apprentissage.

Elle fait partie de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales qui regroupe aujourd'hui environ 450 établissements en France.

Ses caractéristiques principales :

- l'alternance : pédagogie qui permet d'allier école et milieux professionnels
- Association loi 1901 qui intègre les parents et professionnels dans la gestion de l'établissement

### NOS FORMATIONS :

- 4ème-3ème de l'Enseignement Agricole
- BAC PRO SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
- BAC PRO MCV (Métiers du commerce et de la vente) option AGEC
- BAC PRO SN (Systèmes Numériques) option RISC
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)
- BPJEPS LTP (Loisirs tous publics)
- BPJEPS EEDD (Education à l'Environnement vers un Développement Durable)
- Titre animateur en Gérontologie
- Titre Pro MUM (Management d'Unité Marchande)
- Titre Pro NTC (Négociateur Technico-Commercial)
- Titre pro - Chargé(e) de Développement Marketing & Commercial - Bachelor Européen Marketing Digital

# PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir + de 18 ans
- Etre titulaire au minimum d'une formation en 1er secours (PSC1 ou SST 1er niveau)
- Pouvoir justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures (attestation employeur). Sont dispensés de justification d'une expérience d'animation, les titulaires des diplômes suivants : BAPAAAT, CQP animateur périscolaire, CPJEPS, BAFA, BAFA, Bac pro Service de proximité et vie locale, Bac pro agricole toute option, BPJEPS toute spécialité, BP délivré par le ministre de l'Agriculture toute option.



## LA VIE À LA MFR

### LES QUALITES REQUISES

- Savoir travailler en équipe
- Adaptabilité
- Dynamisme
- Initiative
- Sens du dialogue
- Ecoute
- Analyse

Lors de la période de formation, les apprentis présents sur l'établissement bénéficient d'un cadre de vie différent des formations initiales. Ils peuvent bénéficier d'un logement indépendant sur place avec restauration.

La semaine commence le Lundi matin à 9h et se termine le vendredi à 16h (35h de cours)

Ils disposent d'un établissement accessible à l'ensemble des personnes présentant un handicap : places de parking, allées de circulation, sanitaires adaptés, outils et moyens pédagogiques adaptés.

## LES OBJECTIFS DU BP JEPS EEDD

Le BP JEPS EEDD a huit objectifs principaux :

- Maîtriser les contenus et les techniques d'animation en rapport avec le public encadré
- Conduire des actions au plan pédagogique, technique et organisationnel
- Accompagner l'émergence et le développement des projets environnementaux
- Participer à la définition des projets de la structure, à la gestion administrative et budgétaire
- Connaître son environnement professionnel
- Participer au fonctionnement dans sa structure employeuse
- Mettre en œuvre une démarche éco-responsable
- Etre amené à diriger un ACM (optionnel)



## MÉTHODE UTILISÉE : L'ALTERNANCE

- Une formation de niveau 4
- Une formation organisée en 4 Unités de compétences
- Une formation articulée autour des quatre actes professionnels structurant le métier d'animateur
- Une formation en alternance au sein d'un réseau de structures d'animation
- Un accompagnement personnalisé en centre et en entreprise
- Une formation individualisée intégrant les itinéraires VAE
- Une formation intégrant des personnes sous statut différents : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, CIF ...



La formation se déroule sur 24 mois à partir de Novembre 2022 à Novembre 2024 selon une alternance qui doit permettre de cumuler un volume horaire de formation de 882 heures en centre et 2919 heures en structure, soit en moyenne 1 semaine en centre de formation pour 3 semaines en structure, selon la répartition suivante :

- 1ère Année :
  - 1 semaine pour le positionnement, soit 35 heures
  - 12 semaines de formation en centre, soit 455 heures
  - 36 semaines de formation en entreprise, soit 1211 heures
- 2ème année :
  - 12 semaines de formation en centre, soit 420 heures
  - 36 semaines de formation en entreprise

“

*L'alternance, un métier,  
votre avenir !*

# LES ELEMENTS DU PROGRAMME



Le BPJEPS EEDD est une formation professionnelle diplômante de niveau IV du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour concevoir et conduire des projets d'animation dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

| U.C                                                                                                                                  | Contenus                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Module 1<br>« Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ».                                                              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Communication</li><li>• Connaissance des publics</li><li>• Education à la citoyenneté</li><li>• Contribution au fonctionnement de la structure</li></ul>                                                   |
| Module 2<br>« Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure »                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception</li><li>• Conduite et évaluation d'un projet d'animation</li></ul>                                                                                                                              |
| Module 3<br>« Conduire une action d'animation dans le champ de l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable »         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation et évaluation des activités</li><li>• Encadrement d'un groupe dans le cadre des activités de l'EEDD</li><li>• Accueil des publics</li></ul>                                                   |
| Module 4<br>« Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de l'EEDD » | <ul style="list-style-type: none"><li>• Situer son activité d'EEDD dans un territoire</li><li>• Maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et des techniques des activités EEDD</li><li>• Conduite des activités d'animation d'EEDD</li></ul> |

## FILIERES ET DEBOUCHES



Avec le BP JEPS EEDD, il est possible de progresser vers :

- le DE JEPS

Le but du BPJEPS EEDD est de former au métier d'Animateur Socioculturel. Avec des fonctions multiples et diversifiées, le BPJEPS EEDD :

- conçoit et organise des activités de sensibilisation au développement durable
- intervient principalement au sein des collectivités et des associations, mais aussi au sein des Accueils de Loisirs, des maisons de quartiers, Espaces Jeunes ou des centres de vacances.

Cet/te animateur/trice est un(e) professionnel(le) de l'organisation du temps libre qui, en dehors de ses temps d'animation, peut concevoir et élaborer des projets variés, rencontrer des partenaires, suivre des budgets et actions menées sur le territoire. Pour compléter ce BPJEPS nous proposons, en option, de passer en plus le module de direction donnant la capacité à diriger un Accueil Collectif de Mineur (Arrêté du 9 Février 2007).

## NOMS ET COORDONNÉES DU CONTACT

- **Organisme de formation :**

FRANCAS Nouvelle-Aquitaine

Pour le dossier d'inscription et la recherche d'entreprise, contactez :

Lionel PICARD : 06 48 00 36 92 ou [lpicard@francas-na.fr](mailto:lpicard@francas-na.fr)

- **Centre de formation :**

MFR de PONTONX

Pour l'accueil, l'hébergement et la recherche d'entreprise, contactez :

Antoine MAVIEL : 06 26 14 75 54 ou [amaviel@yahoo.fr](mailto:amaviel@yahoo.fr)

- **CFA :**

Sport Animation Nouvelle-Aquitaine (SANA)

Pour toutes informations liées au contrat d'apprentissage

Abdou BELGHAZI : 06 38 55 88 93 ou [a.belghazy@cfasana.fr](mailto:a.belghazy@cfasana.fr)



Le taux de réussite et de satisfaction sur ce diplôme n'est pas encore défini à ce jour car la formation débute en Septembre 2023



# CONTACTEZ-NOUS !

*Notre réussite,  
c'est avant tout la  
réussite des jeunes !*

Pour tout renseignement complémentaire

## Le formateur référent

Antoine MAVIEL  
05 58 57 20 42  
amaviel@yahoo.fr

## La direction

Alain DELMAS  
05 58 57 20 42  
mfr.pontonx@mfr.asso.fr

## Le référent handicap

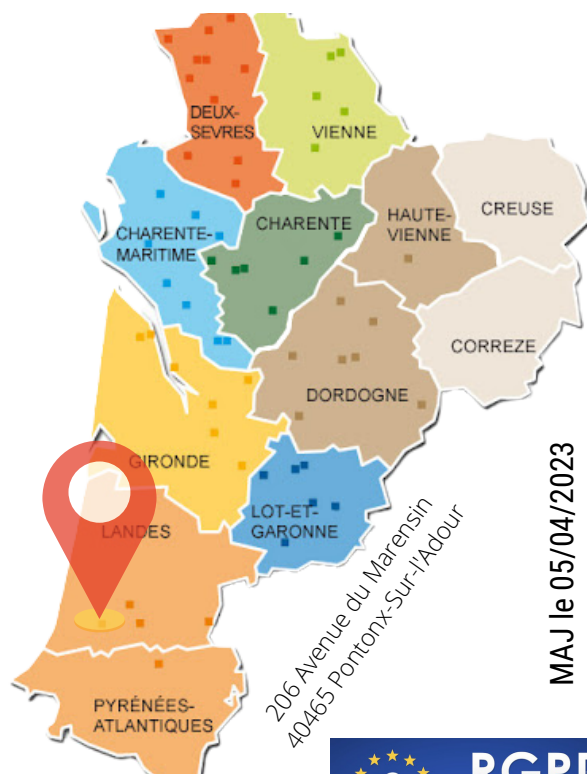
Dorine LEBRETON  
05 58 57 20 42  
dorine.lebreton@mfr.asso.fr



## PROCEDURE DE RECRUTEMENT

- 1 Prendre rendez-vous auprès du référent pour une explication détaillée de la formation, des modalités d'apprentissage et une visite des locaux.
- 2 S'inscrire comme candidat sur le site du CFA SANA (<https://www.cfasana.fr/bpjeps-loisirs-tous-publics/>)
- 3 Télécharger le dossier de pré-inscription sur le site de la MFR ou sur le site des Francas
- 4 Recherchez une entreprise
- 5 Renvoyer le dossier de candidature avec les pièces demandées.
- 6 Convocation aux épreuves de sélections et confirmation écrite de l'admission - Délai de réponse : 1 à 2 semaines
- 7 Signature du contrat d'apprentissage

## NOUS LOCALISER



MAJ le 05/04/2023



FORMATION EN  
ALTERNANCE

INTERNAT, EXTERNAT  
OU DEMI-PENSION

*De la 4<sup>ème</sup>  
aux études  
supérieures*

ECOLE ASSOCIATIVE  
À TAILLE HUMAINE

SOUS CONTRAT  
AVEC L'ETAT

CFA  
**MFR**  
CULTIVONS LES RÉUSSITES  
*Pontonx-Sur-l'Adour*



MFR de Pontonx-Sur-l'Adour

05 58 57 20 42 ▪ [mfr.pontonx@mfr.asso.fr](mailto:mfr.pontonx@mfr.asso.fr) ▪ [www.mfr-pontonx.com](http://www.mfr-pontonx.com)

## FORMATION : BP JEPS EEDD

(Critère 2 : Indicateur 4.4)

Fiche établie par :

Date :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

### POUR VOUS INSCRIRE A CETTE FORMATION :

☐ Vous êtes titulaire de l'un des diplômes suivants : (joindre les attestations ou les photocopies de diplôme)

- ☐ Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative (BASE)
- ☐ Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA)
- ☐ Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur (BAFD)
- ☐ Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistante Animateur Technicien (BAPAAT)
- ☐ Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention
- ☐ Tout diplôme d'Etat de niveau IV ou supérieur

☐ Vous n'êtes pas titulaire de l'un des diplômes mentionnés :

**Retournez votre dossier en joignant un document dactylographié d'environ trois pages retraçant votre expérience en matière d'animation et explicitant vos motivations pour cette spécialité du Brevet Professionnel.**

### SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

☐ Demandeur d'emploi ☐ depuis moins de 1 an ☐ depuis 1 an et plus = N° ID : \_\_\_\_\_

Date de début : \_\_\_\_\_ et date de fin : \_\_\_\_\_ d'indemnités pôle emploi, avant l'entrée en formation : \_\_\_\_ mois Montant indemnisation : \_\_\_\_\_ €

Organisme de suivi : ☐ Pôle Emploi ☐ Mission Locale ☐ CAP EMPLOI ☐ Cabine de placement

Nom/Prénom du conseiller : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

☐ Demandeur d'emploi non indemnisé

☐ Congé (parental, individuel de formation, sabbatique, ...) : \_\_\_\_\_

☐ Conjoint collaborateur sans statut\*

☐ Salarié d'un employeur du secteur privé ou public

☐ Bénévole

☐ Autre, préciser : \_\_\_\_\_

**Joindre un CV de toutes vos périodes d'activité professionnelle ainsi que de vos activités extra professionnelles ayant un rapport avec l'animation.**

**Si vous êtes actuellement salarié :**

⇒ Dans quel structure êtes vous employé : \_\_\_\_\_

Depuis quelle date : \_\_\_\_\_ Que type de contrat : \_\_\_\_\_

⇒ Votre employeur envisage-t-il de financer votre formation : OUI ☐ NON ☐

Si oui à hauteur de combien \_\_\_\_\_ € Dans quel cadre ? \_\_\_\_\_

**(Joindre attestations employeurs)**

## TARIF DE LA FORMATION

**Dans le cadre de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation, la formation pour les jeunes est gratuite. Pour les autres statuts, contactez les Francas d'Aquitaine.**

La MFR de Pontonx, les Francas d'Aquitaine et le CFA du Sport pourront vous accompagner dans la recherche de financement pour la formation.

## VOS DIPLOMES OBTENUS

### Diplômes scolaires et universitaires :

☐ BEPC

☐ BEP (option : ) \_\_\_\_\_

☐ BAC (lequel : ) \_\_\_\_\_

☐ BAC + (précisez : ) \_\_\_\_\_

☐ Autres (précisez : ) \_\_\_\_\_

### Diplômes Jeunesse et Sport :

☐ BASE

☐ DEFA en cours

☐ BAFA

☐ BAFD

☐ BEES (si spécifique, précisez :) \_\_\_\_\_

☐ Autres (précisez :) \_\_\_\_\_

**Autres diplômes :** \_\_\_\_\_

## STATUT DE LA PERSONNE HANDICAPEE :

☐ Titulaire d'une carte d'invalidité : % \_\_\_\_\_

☐ RQTH

☐ Titulaire de l'AAH

☐ Notification CDES ou CDAPH (Uniquement apprentissage)

☐ Titulaire d'une rente invalidité

☐ Titulaire d'une rente d'accident du travail ou maladie professionnelle.

☐ Pensionné de guerre ou assimilé

☐ Autre : mutilé de guerre, assimilé mutilé de guerre, sapeur-pompier volontaire.

👉 Etes-vous concerné ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, Echéance : \_\_\_\_\_

☐ En cours : Date de la demande : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Organisme sollicité pour établir le dossier : \_\_\_\_\_

**Nature du handicap :**

- ☐ Déficience motrice
- ☐ Déficience visuelle
- ☐ Déficience Auditive
- ☐ Déficience invalidante
- ☐ T.S.A
- ☐ Handicap psychique
- ☐ Poly- handicap
- ☐ Autre

**Informations supplémentaires : difficultés ?**

---

---

---

**Exigences médicales du handicap :**

☐ Soins : \_\_\_\_\_

- *Durée* : \_\_\_\_\_

☐ Autres : Préciser : \_\_\_\_\_

**Compensation mises en place antérieurement :****Pour la formation :**

- ☐ 1/3 temps
- ☐ Moyens Humains
- ☐ Matériel Spécifique

**Pour les examens :**

- ☐ 1/3 temps
- ☐ Moyens Humains
- ☐ Matériel Spécifique

**Transports adaptés :**

- ☐ OUI                      Si OUI, lesquels :    ☐ Prise en charge pour le transport (Taxi, ...)    ☐ Transports en commun adaptés
- ☐ NON                      ☐ transports en commun

**VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :****Emplois exercés :**

| <i>Dates</i> | <i>Durée</i> | <i>Etablissements</i> | <i>Postes occupés</i> |
|--------------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| ____/____    |              |                       |                       |
| ____/____    |              |                       |                       |
| ____/____    |              |                       |                       |

**Vos centres d'intérêts :**

---

---

---

## PROJET PROFESSIONNEL :

|                                       |                                                           |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <hr/>                                 |                                                           |
| <hr/>                                 |                                                           |
| <hr/>                                 |                                                           |
| <hr/>                                 |                                                           |
| Projet d'entreprise d'accueil : <hr/> |                                                           |
| Accord Agefiph/FIPHFP :               | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

## CONTRAINTES PERSONNELLES :

|       |
|-------|
| <hr/> |
| <hr/> |
| <hr/> |

## MOBILITE GEOGRAPHIQUE :

|       |
|-------|
| <hr/> |
| <hr/> |

Remise dossier pré-inscription complet : ☐ OUI    ☐ NON

Document de l'entretien et appréciation générale :

|       |
|-------|
| <hr/> |
| <hr/> |
| <hr/> |

Sources de financement possibles :

|       |
|-------|
| <hr/> |
| <hr/> |

Si fancement par entreprise :

Adresse entreprise : 

---

Personne à contacter : 

---

 Téléphone : 

---

Adresse Mail : 

---

## EPREUVES DE SELECTION :

Des épreuves de sélection seront organisées.

|                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Une convocation sera adresée à tous les candidats avec l'ensemble des détails pratiques quant au lieu et horaire de passage</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Je soussigné(e), Nom : 

---

 Prénom : 

---

**Déclare avoir pris connaissance des conditions générales du programme de formation.**  
**Je note que si les résultats des érpreuve de sélection me son favorables, l'inscription définitive à la formation ne sera effective qu'après signature d'une contrat de formation.**

Fait à : 

---

 le : 

---

Signature :

# Le contrat d'apprentissage

## ***Objectif***

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

## ***Public***

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).
- Avant 16 ans, les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (en fin de 3ème) peuvent entrer en apprentissage.
- Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales.

## ***Type de contrat***

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

## ***Durée du travail***

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu.

## ***Rémunération***

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC (voir la dernière page)



Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

### ***Comment est organisée l'alternance ?***

L'apprenti suit un enseignement général, théorique et pratique dans le centre de formation d'apprentis et travaille en alternance chez un employeur privé ou public pour mettre en œuvre les savoirs acquis.

L'apprenti est obligatoirement guidé par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Les aides à l'embauche mobilisables pour l'employeur Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Une indemnité compensatrice forfaitaire versée par la région. Le montant minimal est fixé à 1 000 euros par an.
- Un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti, porté à 2 200 euros dans certains cas.
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

Pour une embauche du 1er mars au 31 décembre 2011, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans.

### ***Des avantages pour les apprentis***

- Obtenir un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Avoir la possibilité d'enchaîner plusieurs contrats afin de préparer plusieurs diplômes successifs ou complémentaires.
- Être accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut)
- Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du smic, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

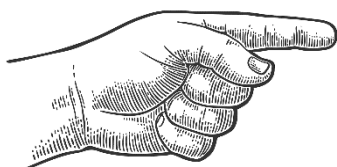
### ***Des avantages pour les entreprises***

- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage. Procédure Au plus tard dans les cinq jours suivant la conclusion du contrat, l'employeur envoie le contrat d'apprentissage visé par le CFA à la chambre



consulaire dont il dépend (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers, chambre d'agriculture).

Celle-ci dispose de 15 jours pour enregistrer le contrat. Elle l'adresse ensuite à l'Unité territoriale (ex-DDTEFP) de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui dispose également de 15 jours pour valider l'enregistrement. Pour les employeurs publics du secteur non industriel et commercial, l'enregistrement est réalisé par l'Unité territoriale de la DIRECCTE. Trouver son contrat d'apprentissage C'est une phase importante, parfois délicate, nécessitant une anticipation importante : il faut rechercher un employeur plusieurs mois avant la rentrée en CFA. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui nécessite une recherche d'emploi intensive, ciblée, méthodique respectant plusieurs étapes : le recueil d'informations, l'orientation, la recherche d'un employeur, la recherche d'un centre de formation.



## ***SALAIRE D'UN APPRENTI***

**Rendez-vous sur le site suivant :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

### **MFR de PONTONX-SUR-L'ADOUR**

207 Avenue du Marensin – 40465 Pontonx-Sur-l'Adour

05.58.57.20.42 • [www.mfr-pontonx.com](http://www.mfr-pontonx.com) • [mfr.pontonx@mfr.asso.fr](mailto:mfr.pontonx@mfr.asso.fr)